



Mars 2010



<http://cftctisseo.org/>



09/03/2010

LA CFTC trouve malhonnête qu'un syndicat revendique seul les avancées obtenues par ou avec les autres syndicats.

Reprenons point par point ce que s'attribue « seul » le syndicat SUD :

- **10 points de plus pour les ouvriers :**

C'est une action menée par l'intersyndicale avec la CFTC et qui a abouti par un accord signé par la CFTC le jeudi 25 février 2010.

- **20 à 25 points de plus pour les OTCM :**
- **10 points de plus pour les OMR et les OL**
- **10 points de plus pour les chefs de poste.**

C'est une action menée par l'intersyndicale avec la CFTC et qui a abouti par un accord signé par la CFTC le Lundi 21 décembre 2010.

- **50 points à la prime vacances en 5 fois, portée au coefficient 210 :**

Ce sont des actions menées par l'intersyndicale avec la CFTC et qui ont abouti par des accords signés par la CFTC.

- **Prime de spectacle portée à 15 Euros et indexée sur la valeur du point.**

Dernier accord de salaire obtenu par l'intersyndicale et signé par la CFTC.

- **Création de la prime samedi :**

C'est une action de grève menée par la CFTC et SUD et signée par la CFTC. Ci-dessous signatures du préavis de grève.

S. Marciano CFTC et Didier gros SUD.

Le Délégué Syndical

Mr. Marciano Serge

Le Délégué Syndical

Mr. Gros Didier

- **Les primes obtenues par les OTCM et les OMR et les OL :**

C'est une action menée par l'intersyndicale avec la CFTC et qui a abouti par un accord signé par la CFTC.

Idem pour l'augmentation de la prime dimanche.

Idem pour l'augmentation du ticket restaurant.

Idem sur l'indexation de toutes les primes. Les accords de salaires obtenus ces dernières années avec une augmentation sensible du pouvoir d'achat, **dont celui de 2008 avec blocage des dépôts, la CFTC y était et est signataire de cet accord.**



La CFTC n'est pas signataire de l'accord de salaire 2007, **signé par SUD**, cet accord fait perdre de l'argent aux tramainots, avec 1,8% d'augmentation pour un indice des prix de 2,5% soit **- 182 € /an depuis 2007.**

DRC conducteur avec coefficient à 220 : Obtenu par 2 syndicats CFTC – FO rejoints par la CFDT, signé par la CFTC. SUD et CGT n'ont rien à voir avec cette avancée. (preuve ci-dessous)

Représenté par son Directeur, Monsieur Alexandre MURAT,

D'une part

Et

Le Syndicat C.F.O.T. de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté par :

MM TARDIEU Olivier

FERRAND Renaud

Le Syndicat C.F.T.C. de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté par :

MM HAZARD Serge

Le Syndicat C.G.T. de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté par :

MM

Le Syndicat C.G.T.-F.O de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté par :

MM TOUQUAN Michel

Le Syndicat SUD Transports Urbains 31 de TISSEO RESEAU URBAIN, représenté par :

MM

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

AVANCÉES CFTC OBTENUES PAR LA CFTC SEULE et là c'est vrai !:

- 1° Découverte des faux indices qui ont permis aux conducteurs de faire moins de temps de travail (regarder les classeurs TM avec les nouvelles moyennes, aucune ligne ne dépasse les 7h00 de moyenne générale).
- 2° Ligne 19 baisse de la moyenne avec 6 courses en moins au TM vacances.
- 3° Analyse de recours juridique pour les préjudices subis par les conducteurs suite aux faux indices ces dernières années.
- 4° Négociation ou analyse de recours juridique pour obtenir une prime d'indice sur le transfert du temps semaine vers les autres TM.
- 5° Augmentation de la prime « grand remplaçant » qui passe de 90€ à 105 € par mois.
- 6° Création des roulements de repos conducteurs pour les 35 heures : la CFTC fait appliquer les roulements CFTC avec 5 jours de travail maxi entre 2 repos.
- 7° Le dernier jour du départ en retraite non travaillé à Atlanta (déjà appliqué à Langlade)
- 8° DRC pour tous les techniciens du métro qui passent du coefficient 230 au coefficient 240 et 245.
- 9° Prime mensuelle de 87 € pour les chefs d'équipe du métro, indexée.
- 10° La CFTC fait appliquer la loi TEPA, avec paiement des heures libres pour tous les employés (comme pour les cadres).
- 11° Action sur les AML pour l'amélioration des équipes.
- 12° La CFTC fait appliquer ses roulements de repos pour plusieurs catégories de maîtrises, etc

Liste non exhaustive, vous pouvez voir cette liste sur le site <http://cftctisseo.org/> en page avancées CFTC.

Par respect, nous ne communiquons pas sur les nombreux cas individuels que nous défendons et que nous défendons.

10 POINTS POUR TOUS LES TRAMINOTS C'EST LA POSITION DE LA CFTC :

La CFTC s'est engagée avec l'intersyndicale sur la revendication « comme au métro » pour tous les traminots. Nous avons obtenu 10 points pour tous les coefficients jusqu'au 220 plus un engagement de la Direction de

négocier les coefficients des maîtrises et encadrement. L'intersyndicale a accepté les 10 points avec un engagement de négociation pour les autres catégories (article 6 de l'accord).

La CFTC respecte ses engagements, pas de changement électoraliste en cours de route.

La CFTC se mobilise pour que l'ensemble des traminots obtienne 10 points de soulte sans discrimination.

L'intersyndicale a déposé un préavis de grève pour les catégories maîtrises et hautes maîtrise.

Entre le 8 et le 10 mars, nous appelons l'ensemble des agents de ces catégories à remplir le formulaire d'intention de grève, pour que la direction mesure la force du mécontentement.

Les maîtrises sont déterminées et motivées, si rien n'est fait d'ici le 13 mars les catégories maîtrises et hautes maîtrises seront en grève devant les dépôts.

Nous ferons ensemble la démonstration contraire au dessin insultant gravement les traminots sur le tract Sud 304 page 3. Chaque traminot est libre de voter pour qui bon lui semble, sans être insulté, c'est ça, la démocratie.

Ce sera une première dans l'entreprise, mais la Direction doit savoir qu'on ne peut pas discriminer les traminots en ne considérant que ceux qui ont le pouvoir de bloquer.

Et pour ceux qui aident la Direction à diviser pour nous affaiblir :

N'oublions pas que beaucoup de maîtrise sont d'anciens conducteurs et que beaucoup de conducteurs souhaitent devenir maîtrise (sachons le leur rappeler quand c'est nécessaire) . Laissons aux idiots leurs luttes de classes et mobilisons nous tous, pour tous.

SI LA DIRECTION NE CEDE PAS A LA REVENDICATION

« 10 POINTS POUR TOUS »

ALORS ACTIONS DES SAMEDI 13 MARS, AVEC UNE MONTEE EN PUISSANCE LE LUNDI 15 MARS.

RENDEZ VOUS DEVANT LES DEPOTS, A 5 HEURES DU MATIN, PAS UN BUS NE SORTIRA, PAS UNE RAME DE MÉTRO NE ROULERA.

Tenez-vous informés en temps réel sur tout ce qui concerne la préparation du conflit et des suites des négociations sur le site CFTC

<http://cftctisseo.org/>